

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 4

Rubrik: Mouvement international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'organisation du service, de sa situation dans l'administration publique, de sa division territoriale, de sa hiérarchie et de l'organisation intérieure de son travail. Le deuxième chapitre traite des pouvoirs des fonctionnaires de l'inspection et des conditions dans lesquelles ils exercent leurs fonctions, notamment en ce qui concerne le droit d'accès dans les entreprises, droit d'émettre des instructions ou des ordonnances et d'accorder des dérogations, et la procédure judiciaire en matière de contravention aux lois réglementant le travail. Le troisième chapitre traite du recrutement des fonctionnaires de l'inspection. Le quatrième traite des devoirs qui leur incombent; le cinquième de leurs rapports avec les autres fonctionnaires appelés à collaborer à l'œuvre de protection du travail; le sixième des services d'inspection facultatifs qui, dans certains pays, se chargent de veiller à l'application de mesures diverses du domaine de la protection du travail.

Chacun étudiera avec profit cette riche documentation qui donne une preuve nouvelle des excellentes méthodes de travail du B. I. T.



Mouvement international

Fédération syndicale internationale. Le Bureau de la F. S. I. s'est réuni les 28, 29 février et 1er mars à Amsterdam.

Il a décidé de soumettre au congrès syndical international de Vienne un projet de nouveaux statuts. Jouhaux et Oudegeest ont été chargés de s'entendre avec l'Internationale socialiste sur la façon de traiter les trois questions suivantes: journée de huit heures, législation sociale internationale, traité d'assistance mutuelle. Une conférence des secrétariats professionnels sera convoquée à l'occasion du congrès international de Vienne; chacun d'eux pourra se faire représenter par trois membres au plus. Une conférence de l'Internationale des travailleurs précédera également le congrès de Vienne. Il sera proposé de créer des bureaux de renseignements dans chaque pays à l'intention des ouvriers étrangers. Un délégué anglais présentera au congrès de Vienne un rapport sur la création d'attachés sociaux. Le Bureau décida la publication d'un procès-verbal succinct de la conférence des travailleurs tenue à Vienne en 1923. Il délégua Sassenbach au congrès syndical letton et Jouhaux au congrès international des ouvriers boulangers à Berne, les 23 et 24 avril prochain. Le Bureau décida de ne pas répondre à la lettre de la Fédération pan-russe des syndicats, concernant le front unique. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la séance du comité directeur.

*

Dans une nouvelle séance tenue le 19 mars à Amsterdam, le bureau a maintenu la date du 21 septembre 1924 pour la manifestation internationale contre la guerre. La conférence syndicale prévue sur l'immigration et l'émigration, qui doit se réunir à Prague, à l'occasion du congrès de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, aura lieu les 29 et 30 septembre. Voici l'ordre du jour prévu: 1^o Obligation pour les ouvriers étrangers d'adhérer aux syndicats des pays d'immigration. 2^o Rapports entre les centrales nationales et les organisations professionnelles des pays d'immigration et d'émigration. 3^o Création d'organismes au sein des syndicats réguliers des pays d'immigration, en vue d'assurer la garantie des droits des ouvriers émigrés. Sur la proposition des syndicats anglais, il a été décidé de convoquer la deuxième conférence inter-

nationale d'éducation ouvrière à Oxford, l'automne prochain. La demande d'affiliation des syndicats de Memel sera proposée avec recommandation à la prochaine réunion du comité directeur.

Fédération syndicale internationale. Le deuxième annuaire statistique de la Fédération syndicale internationale vient de paraître en une forte brochure de 240 pages. Rédigé en trois langues, français, allemand et anglais, cet annuaire contient une riche documentation sur toutes les centrales nationales affiliées.

Cet annuaire débute par quelques mots d'introduction; il donne la composition du bureau de la Fédération syndicale internationale, ainsi que celle du comité exécutif les noms et adresses des centrales affiliées, un rapport succinct sur les centrales affiliées en 1922. Il contient ensuite les noms et adresses de toutes les fédérations affiliées aux centrales nationales et les mêmes renseignements sur les organisations affiliées aux secrétariats professionnels internationaux. Tous ces renseignements sont complétés par de nombreux tableaux sur les effectifs des ouvriers syndiqués et la situation financière des organisations.

Voici quelques chiffres sur le mouvement des membres des centrales affiliées à fin 1922:

Autriche 1,049,949; Belgique 618,871; Bulgarie 14,803; Canada 117,814; Tchécoslovaquie 388,294; Danemark 232,574; France 757,847; Allemagne (Union générale des syndicats allemands) 7,908,516, (Union générale des sociétés d'employés d'Allemagne) 667,898; Grande-Bretagne 4,369,268; Pays-Bas 201,045; Hongrie 202,956; Italie 401,054; Lettonie 12,350; Luxembourg 12,100; Palestine 8000; Pologne 411,056; Afrique du Sud 50,000; Espagne 239,861; Suède 292,917; Suisse 162,192; Yougoslavie 66,166 membres.

Le nombre des membres des secrétariats professionnels était à la même époque:

Relieurs 167,494; ouvriers du cuir 369,541; ouvriers du bâtiment 1,143,550; charpentiers 113,410; employés de bureaux 824,711; ouvriers du vêtement 375,801; diamantaires 18,413; ouvriers de fabrique 1,786,893; ouvriers et ouvrières de l'alimentation 566,921; pelletiers 24,279; verriers 134,973; coiffeurs 10,906; chapeliers 56,569; employés d'hôtels, restaurants, cafés 148,538; ouvriers de la terre 875,082; lithographes 46,329; métallurgistes 3,204,692; mineurs 2,001,196; musiciens 52,550; peintres, gypsiers 86,614; postes, télégraphes, téléphones 511,305; typographes 181,318; services publics 435,588; tailleurs de pierre 146,521; ouvriers du textile 1,726,440; ouvriers du tabac 178,911; ouvriers des transports 2,154,806; ouvriers du bois 831,022.

Voici les chiffres totaux des ouvriers organisés: 40,928,610, dont 18,574,330 sont affiliés à la Fédération syndicale internationale; les organisations confessionnelles possèdent 3,025,525 membres; les organisations de tendances syndicalistes 825,758 membres; les organisations communistes 5,358,064 membres (dont 4,494,226 en Russie seulement); organisations neutres 3,965,148 et diverses 9,179,785 membres.

Des tableaux sur l'Internationale des jeunes ouvrières, la Fédération internationale des travailleurs et sur l'Alliance coopérative internationale complètent cet intéressant annuaire.*

Union internationale des ouvriers de l'alimentation. Nous relevons du rapport annuel de 1922 de

* Il est en vente, en Suisse, au prix de fr. 4.50 à la Librairie coopérative, rue Léopold Robert 41, à La Chaux-de-Fonds.

L'Union internationale des ouvriers de l'alimentation les renseignements suivants:

A la fin de 1922, l'Union comprenait 27 organisations groupées en 16 pays divers, avec un nombre de 528,231 membres (l'année précédente 25 organisations et 337,978 membres). Cette augmentation est due à l'entrée de la fédération russe avec 190,253 ouvriers. Un certain nombre d'organisations ont enregistré une diminution de leur effectif en raison de la crise (17 organisations perdirent ensemble 15,877 membres), tandis que d'autres organisations ont quelque peu augmenté les leurs.

Les fédérations affiliées ont pris part à 516 grèves, dans lesquelles étaient engagés 54,398 membres; 258 grèves se terminèrent par un plein succès, 190 par un succès partiel et 68 sans succès. Il fut engagé 14,064 mouvements qui se terminèrent sans conflit; ils intéressaient 411,238 ouvriers et ouvrières. De ces mouvements, 12,068 constituèrent un succès complet, 1950 un succès partiel et 46 aucun succès. L'industrie de l'alimentation comptait à la fin de l'année 2373 contrats collectifs dont bénéficiaient 269,112 ouvriers et ouvrières.

Le secrétariat international des typographes publie son rapport pour l'année 1922. Il en ressort que 24 organisations nationales adhéraient à l'Internationale typographique. Durant cet exercice, les organisations de Belgique et de la Pologne ont donné leur adhésion. Les trois groupements de la République Tchécoslovaque n'en forment plus qu'un seul. Il n'a pas été possible d'amener les organisations des typographes de Grande-Bretagne dans le giron de l'Internationale, tandis que les ouvriers du livre d'Estonie et d'Espagne ne purent pas être reçus, les renseignements complémentaires sur leur situation n'ayant pu être obtenus. La fédération grecque ne put pas davantage être admise parce qu'elle fit savoir qu'elle suivait les principes de l'Internationale de Moscou.

Le rapport donne aussi des renseignements sur l'activité du secrétariat et de la commission du secrétariat, sur les mouvements de salaire, les grèves et les lock-outs dans les fédérations nationales affiliées, ainsi que sur leur activité en général. Les recettes du secrétariat se montent à fr. 45,905.— et les dépenses à fr. 25,964.—. La fortune s'est ainsi accrue au cours de cet exercice d'une somme de fr. 19,941.—.

Grande-Bretagne. Nouvelle politique du conseil des Trades-Unions. L'activité du mouvement travailliste britannique sur le terrain politique se reflète bien dans son activité purement syndicale. Ce n'est un secret pour personne que la force du mouvement syndical britannique souffrait de son manque de concentration et de coordination. Sans parler du mouvement vers la concentration, qui se poursuit constamment, s'il n'avance que lentement, il existe encore un fort désir de coordination du travail des différentes institutions au sein du mouvement.

Les buts actuellement poursuivis sont: 1° un contact plus étroit entre l'autorité centrale et les unions particulières ou fédérations d'Unions; 2° un contact plus étroit entre le conseil général de la Confédération des syndicats britanniques et des conseils syndicaux locaux.

Quant au premier de ces buts, il est proposé que les organisations affiliées tiennent le conseil général régulièrement au courant de tous les changements des conditions du travail et de leurs conséquences; il est proposé aussi qu'un représentant du conseil général assiste aux conférences spéciales, réunions annuelles, etc.,

des organisations affiliées, lorsqu'elles traitent de questions importantes. Le même système sera introduit entre les fédérations et leurs unions respectives: des représentants des fédérations assisteront aux assemblées des unions particulières.

Ces propositions seront soumises au prochain congrès général, qui se réunira à Hull, en septembre.

Quant à la seconde réforme, c'est-à-dire un contact plus étroit entre le conseil général et les unions syndicales locales, on va prendre des mesures immédiates. On va convoquer une conférence spéciale, composée de délégués du conseil général de la Confédération syndicale britannique et de la Fédération nationale des bourses du travail. Cette conférence aura à discuter certaines propositions faites par le conseil, entre autre:

1° La constitution d'une commission nationale délibérative servant de lien étroit entre les deux organisations. Elle serait composée de délégués de toutes les deux.

2° Les bourses du travail fourniront des rapports réguliers de leur activité au conseil général de la Confédération syndicale et lui enverront encore des informations sur tout mouvement qui pourrait être de quelque intérêt pour elle.

3° Les bourses du travail recevront régulièrement des rapports sur l'activité des comités exécutifs et les circulaires publiées par eux.

4° Des rapports mixtes sur la politique des syndicats et du parti travailliste seront publiés et mis en circulation.

Comme on le voit, l'organisation interne des syndicats britanniques s'adapte de plus en plus aux méthodes courantes sur le continent. F. S. I.

Tchécoslovaquie. Les chiffres définitifs sur la force numérique des organisations syndicales tchécoslovaques viennent d'être publiés. Il en ressort qu'à la fin de 1922, la Confédération des syndicats, organisation affiliée à la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, groupait 48 organisations et 388,394 membres. Ces chiffres représentent, par rapport à l'année 1921, une diminution de 262,207 membres, ou 40,3 %. Il est vrai de dire que le chômage consécutif à la crise économique n'y a pas peu contribué. C'est aussi, semble-t-il, une des principales causes de la diminution des effectifs de la centrale des syndicats nationaux-sociaux qui, de 379,408 membres en 1921, sont descendus à 305,595 membres en 1922.

Les effectifs de la Confédération des syndicats ont commencé à décroître en 1921, c'est-à-dire à l'époque où la situation économique précaire força au chômage nombre d'ouvriers. D'autre part, vers la même époque, les syndicats furent aux prises avec des difficultés intérieures résultant de l'action dissolvante des éléments communistes.

Voici les effectifs de la Confédération de 1913 à 1922:

Années	Nombre total des membres
1913	104,574
1914	55,178
1915	31,407
1916	23,932
1917	42,728
1918	161,447
1919	727,055
1920	922,561
1921	650,601
1922	388,394

Les plus forts syndicats sont ceux des mineurs (65,207 membres), des métallurgistes (65,154), des che-

minots (45,157), des ouvriers agricoles (38,600), des ouvriers du textile (37,359), des employés de commerce et d'industrie (17,135), des employés municipaux et de l'Etat (15,219) et des verriers (10,687).

Les ouvriers organisés au sein de la Confédération sont au nombre de 317,344; les femmes sont au nombre de 71,050.



Etranger

Salaires provisoires fixés par tarif en Allemagne.

Lors de l'introduction de la nouvelle monnaie en novembre 1923, la fixation des salaires en marks-or fut presque appliquée dans toutes les branches d'industries. Les patrons firent tous leurs efforts pour réduire les salaires; ils avancèrent comme prétexte que le maintien de bas salaires était la condition essentielle pour arriver à un assainissement de l'économie. Vu que la situation d'alors ne permettait pas aux ouvriers d'opposer une résistance efficace, les patrons réussirent, à plusieurs endroits, à réduire les moyens d'existence des ouvriers dans une mesure insupportable. Si l'on jette un coup d'œil sur l'état des salaires à fin décembre 1923, on voit que la valeur nominale de ceux-ci est descendue plus bas que les salaires d'avant-guerre. En outre, il faut tenir compte que le prix des denrées est beaucoup plus élevé qu'avant la guerre. D'après un calcul établi s'étendant à 12 professions, il ressort que le gain moyen à l'heure pendant les années 1913-14 était de 56 pfennigs, tandis qu'à fin décembre 1923 il était de 54 pfennigs. Le salaire réel comportait à cette même époque 43,2 pfennigs, ce qui fait que les salaires payés à fin décembre 1923 ne représentaient effectivement que le 77,1 % de ceux payés en 1913-14. Il est bon de mentionner encore que la plupart des salaires sur lesquels se base le calcul sont les plus élevés, puisqu'il s'agit de ceux de professions nécessitant un long apprentissage. Ensuite, il faut aussi tenir compte du fait que la durée du travail était de 54 heures avant la guerre; donc, si l'on prend comme base une durée de travail hebdomadaire de 48 heures en décembre 1923, il en résulte que le revenu net ne représentait plus que le 68,6 % de celui d'avant-guerre. Le journal syndical qui décrit cette situation, termine en faisant appel à l'union des ouvriers, afin qu'ils puissent opposer au patronat la force d'une puissante organisation.

Allemagne. Le *Journal syndical* publie une récapitulation de l'effectif des fédérations adhérant à l'Union générale des syndicats allemands à fin décembre 1923. D'après cette publication, l'organisation centrale comptait à cette époque 6,536,725 membres dont 1,424,764 femmes. A fin décembre 1922, l'effectif était encore de 7,908,533; donc, influencé par la crise économique et la dépréciation du mark, l'effectif a subi un recul approximatif de 1 million et demi.

44 fédérations sont affiliées à l'Union générale des syndicats allemands; la plus forte fédération est toujours la fédération des ouvriers métallurgistes qui compte 1,353,196 membres, viennent ensuite la fédération des ouvriers du textile avec 608,231, la fédération des ouvriers de fabrique avec 425,195, la fédération des ouvriers agricoles avec 400,437, la fédération des ouvriers sur bois avec 389,355, la fédération des cheminots avec 300,665, la fédération des ouvriers des mines avec 299,811, la fédération des ouvriers des communes et de l'Etat avec 216,465, la fédération des ouvriers du vêtement avec 157,863 et la fédération des cordonniers avec

107,953 membres. La constatation de tous ces chiffres suffit pour le moment.

Autriche. La commission syndicale autrichienne vient de publier une brochure de *Edouard Strass* sur l'économie pendant l'année 1923 et contenant une statistique sociale et économique sur les conditions de travail pendant cette année-là. Cette brochure a pour but de mettre entre les mains des hommes de confiance des syndicats le matériel nécessaire pour la conduite de la lutte économique.

Elle contient de précieux renseignements sur la monnaie et les prix comparés à la période d'avant-guerre, ainsi que sur les fluctuations de salaires et le coût de l'existence. Elle fait en outre d'intéressantes comparaisons sur la situation sociale actuelle des ouvriers et employés. En se basant sur un grand nombre de chiffres précis, elle est à même de réfuter l'affirmation des patrons qui prétendent que l'industrie autrichienne n'est plus capable de soutenir la concurrence étrangère par suite des salaires très élevés comparés à ceux payés à l'étranger. Ensuite, il est prouvé irréfutablement par une statistique, dans quelle mesure la capacité d'achat du salaire a diminué, comparée à 1914. Il est également très instructif d'examiner l'argumentation montrant comment le maintien de la protection des locataires par les socialistes-démocrates contribua à atténuer le renchérissement. En tenant compte de la dépense pour le loyer dans le calcul du chiffre indice, l'augmentation du coût de la vie est de 11,249 fois autant qu'avant la guerre; sans le montant du loyer, cela fait 13,948 fois.

Les autres chapitres sont consacrés au chômage et aux moyens employés par la commune de Vienne pour le combattre en procédant à des travaux de constructions. Plus loin, il est renseigné très en détail sur la baisse des employés de la Confédération et ses conséquences sur la situation de la classe ouvrière de Vienne, sur la politique financière intérieure, sur le cours des actions, le commerce extérieur, etc. Cette brochure intéressante peut être chaudement recommandée pour étude à tout syndiqué.

Une autre publication est consacrée à la mémoire de *Ferdinand Hanusch*, un des dirigeants ouvriers autrichiens, décédé récemment. Son enfance et sa jeunesse, son activité dans le syndicat et le parti en qualité de secrétaire d'Etat et de directeur de la Chambre ouvrière viennoise, nous y sont brillamment exposées; d'autres chapitres sont destinés au poète et à l'homme qu'a été Hanusch. La description de cette vie de labeur donnera à chaque syndiqué un nouvel encouragement, en lui montrant quelle activité incessante il faut mettre au service de notre mouvement culturel.

Japon. Le treizième congrès annuel de la Confédération générale du travail japonaise est terminé et deux décisions significatives y ont été prises.

Elle accepte cette année d'élire les représentants que les ouvriers japonais enverront à la conférence internationale du travail, qui se réunira à Genève au mois de juin prochain. La confédération refusait jusqu'ici de procéder à cette élection, parce que le gouvernement ne reconnaît pas encore légalement les syndicats ouvriers. La décision prise cette année est due à une intervention pressante de Jouhaux.

En second lieu, la confédération travaillera désormais à obtenir le suffrage universel. Elle abandonne ainsi son attitude antiparlementaire traditionnelle, pour ramener à elle les masses populaires qui se désintéressaient du socialisme et du mouvement syndicaliste.